Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026191-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE HAUTE CORNOUAILLE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Délibération n°2026-191	Nomenclature 1.1
Commande publique – Modification du contrat de prestation de maîtrise d'œuvre pour le réagencement du bâtiment du Pôle Enfance-jeunesse	

Membres du Conseil Communautaire	Nombre de présents	Nombre de votants (liste en annexe)
31	23	30

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à 19 heures,
Le Conseil communautaire, légalement convoqué le seize octobre deux mille vingt-six par voie électronique en vertu des articles L2121-10 et L2121-13-1 du CGCT, s'est réuni, au siège de la Communauté de communes, salle du conseil, 6 rue de Morlaix à Châteauneuf-du-Faou,
Sous la présidence de Madame Marguerite BLEUZEN
Etaient présents : cf. liste en annexe
Martine QUEMERE a été nommée secrétaire de séance
Rapporteur : Marguerite BLEUZEN

EXPOSE :

Vu la délibération n°2025-172, autorisant le lancement d'une consultation pour le marché en objet,
Vu la délibération n°2025-270 attribuant le marché au groupement Ankr et SAS Secoba pour un montant initial de 19 700,00 € HT,
Vu la délibération n°2026-019 portant une première modification de + 3 228,16 € HT et portant le contrat au montant de 22 928,16 € HT,
Le Bureau communautaire du 16 juillet 2026 a demandé un chiffrage pour une étude complémentaire relative au confort thermique, réalisée par le MOE du projet de réagencement, alors en attente de l'obtention du permis de construire. Celui-ci a été accordé en date du 31 août 2026.
Le maître d'œuvre soumet à la Communauté de communes de Haute Cornouaille, une proposition de mission complémentaire sous deux formes. :

- Une prestation de recommandations pour confort d'été, estimée à 4 100 € HT,
- Un audit énergétique et de confort d'été, estimé à 12 100 € HT.

Considérant l'avis du Bureau communautaire du 20 octobre 2026,
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité :

- ***a approuvé la prestations n°1 d'un montant de 4 100 € HT de la proposition de mission complémentaire pour le projet de réagencement du Pôle Enfance-jeunesse,***
- ***a autorisé la Présidente à signer l'avenant correspondant.***

Pour extrait certifié conforme au registre,
Fait à Châteauneuf-du-Faou, le 22 octobre 2026.

La Présidente,
Marguerite BLEUZEN

La Présidente :
- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la Communauté de Communes
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat

Envoyé en préfecture le 27/10/2026
Reçu en préfecture le 27/10/2026
Publié le
ID : 029-242900561-20261022-DELIB2026191-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 22 OCTOBRE 2026

NOM	PRESENT	ABSENT EXCUSE	PROCURATION
Tugdual BRABAN	X		
Nathalie DEROUT	X		
David DELAPORTE	X		
Michèle LALLOUET	X		
Jacques LEVENEZ	X		
Fabienne GARNIER		X	Pouvoir à Nathalie DEROUT
Bernard NOEL	X		
Georges CROGUENNEC	X		
Nadine POUPON		X	Pouvoir à Georges CROGUENNEC
Maurice QUINTIN	X		
Maryvonne TREUJOU		X	Pouvoir à Maurice QUINTIN
Joëlle LE BIHAN		X	Pouvoir à Marguerite BLEUZEN
Yvon COQUIL	X		
Jean-François SARREAU	X		
Erwan BRIAND	X		
Nicolas LEVENEZ	X		
Michel LE ROUX	X		
Martine QUEMERE	X		
Marguerite BLEUZEN	X		
Jocelyne BOULC'H	X		
Alain LAMANDA		X	
Dominique MENUGE	X		
Brendan RIOU	X		
Loïc PICHERIT	X		
Hélène PAUGAM		X	Pouvoir à Xavier YANNOU
Xavier YANNOU	X		
François LE CLECH		X	Pouvoir à Brendan RIOU
Anne-Marie DUIGOU		X	Pouvoir à Jocelyne BOULC'H
Sylvie LE MOAL	X		
Anthony PAGE	X		
Aude QUINIOU	X		

Nombre de membres titulaires : 31
Nombre de membres présents : 23
Nombre de pouvoirs : 7

Etaient également présents :
Lionel BOURGEOIS, directeur général des services
Morgane ROBIC, gestionnaire des instances